

MAC EQUILIBRE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 2.585.602, un actif net de D : 2.574.599 et un bénéfice de D : 253.579.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP », au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Les obligations et valeurs assimilées représentent à la clôture de l'exercice 31,87% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 45% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 25 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Said MALLEK

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	1 841 142	1 733 709
Actions et droits rattachés		898 851	882 554
Obligations et valeurs assimilées		824 031	738 492
Titres OPCVM		118 260	112 663
Placements monétaires et disponibilités		743 094	711 865
Placements monétaires	5	250 366	200 302
Disponibilités		492 728	511 563
Créances d'exploitation	6	1 365	6 815
TOTAL ACTIF		2 585 602	2 452 389

PASSIF

Opérateurs créditeurs	7	8 158	7 507
Autres créditeurs divers	8	2 845	51 075
TOTAL PASSIF		11 003	58 582

ACTIF NET

Capital	9	2 510 893	2 351 113
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3	2
Sommes distribuables de l'exercice		63 703	42 692
ACTIF NET		2 574 599	2 393 807
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 585 602	2 452 389

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	101 759	65 989
Dividendes		52 756	45 704
Revenus des obligations et valeurs assimilées		49 003	20 285
Revenus des placements monétaires	11	2 175	3 163
Revenus des prises en pension	12	1 694	10 099
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		105 628	79 251
Charges de gestion des placements	13	(32 844)	(31 278)
REVENU NET DES PLACEMENTS		72 784	47 973
Autres charges	14	(8 342)	(5 281)
RESULTAT D'EXPLOITATION		64 442	42 692
Régularisation du résultat d'exploitation		(739)	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		63 703	42 692
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		739	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		66 435	8 346
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		129 017	57 107
Frais de négociation de titres		(6 315)	(6 683)
RESULTAT DE L'EXERCICE		253 579	101 462

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	253 579	101 462
Résultat d'exploitation	64 442	42 692
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	66 435	8 346
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	129 017	57 107
Frais de négociation de titres	(6 315)	(6 683)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(42 691)	(26 563)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(30 096)	-
Souscriptions		
- Capital	1 005 183	-
- Régularisation des sommes non distribuables	57 660	-
- Régularisation des sommes distribuables	17 405	-
Rachats		
- Capital	(1 032 325)	-
- Régularisation des sommes non distribuables	(59 875)	-
- Régularisation des sommes distribuables	(18 144)	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	180 792	74 899
ACTIF NET		
En début d'exercice	2 393 807	2 318 908
En fin d'exercice	2 574 599	2 393 807
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	12 820	12 820
En fin d'exercice	12 672	12 820
VALEUR LIQUIDATIVE	203,172	186,724
TAUX DE RENDEMENT	10,59%	4,38%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « MAC EQUIBILRE FCP » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7-Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 1.841.142 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
	Actions & droits rattachés		814 907	898 851	34,91%
TN0003400058	AMEN BANK	3 900	89 753	140 743	5,47%
TN0003600350	ATB	53 005	150 953	147 407	5,73%
TN0001800457	BIAT	864	75 701	81 025	3,15%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	61 500	139 245	132 410	5,14%
TN0007530017	ONE TECH	13 500	114 519	125 618	4,88%
TN0007610017	S.A.H	15 000	131 936	151 755	5,89%
TN0001100254	SFBT	5 400	64 840	62 921	2,44%
TN0007630015	SOTIPAPIER	10 500	47 961	56 973	2,21%
	Titres OPCVM		114 950	118 260	4,59%
TNV17Y8KWSO9	AMEN SELECTION FCP	591	59 988	61 739	2,40%
TNS8U42IOSV8	FCP VIVEO	359	50 002	51 013	1,98%
TNN9MGH5YJU6	MAC COISSAANCE	25	4 960	5 508	0,21%
	Obligations de sociétés & valeurs assimilées		794 060	824 031	32,01%
	Emprunt National		434 660	445 049	17,29%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021-CAT-B	2 700	270 000	279 582	10,86%
TNGVARQJO7Y7	EMP NAT T-4 2023 -A 9.75% TF	1	10	10	0,00%
TNGVARQJO7Y7	EMP NAT T-4 2023 -A 9.75% TF	16 465	164 650	165 458	6,43%
	Obligations de sociétés		359 400	378 982	14,72%
TN0002601011	EO STB 2008/1	5 500	198 000	208 006	8,08%
TN77U54Q5NV3	HL 2022-1 ATF 9.6.% 5 ANS	2 690	161 400	170 976	6,64%
	TOTAL		1 723 917	1 841 142	71,51%
	Pourcentage par rapport au total actifs				71,21%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts cours nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2023	1 679 597	33 292	20 820	1 733 709	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions cotées	901 917			901 917	
Titres OPCVM	2 701 045			2 701 045	
Emprunt national	164 660			164 660	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Cession des actions cotées	(946 457)			(946 457)	102 556
Cession titres OPCVM	(2 701 045)			(2 701 045)	26 461
Annuités et cession obligations des sociétés	(75 800)			(75 800)	
* Variation des plus ou moins values latentes					
Actions cotées			60 838	60 838	
Titres OPCVM			5 597	5 597	
* Variation des intérêts cours					
		(3 322)		(3 322)	
Soldes au 31 décembre 2024	1 723 917	29 971	87 255	1 841 142	129 017

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 250.366, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
Créances sur opérations de pensions livrées	250 000	250 366	9,72%
Pension Livrée ATB au 06/01/2025 (au taux de 8,99%) 245 BTA 7,5% Décembre 2028	250 000	250 366	9,72%
TOTAL	250 000	250 366	9,72%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			9,68%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D : 1.365, contre un solde de D : 6.815 au 31 décembre 2023, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	184	5 633
Autres	1 182	1 182
Total	1 365	6 815

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D : 8.158, contre un solde de D : 7.507 au 31 décembre 2023, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	7 603	7 008
Rémunération du dépositaire	555	499
Total	8 158	7 507

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 2.845, contre un solde de D : 51.075 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevance du CMF	220	203
Retenue à la source	77	74
Rémunération du CAC	2 547	2 674
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	48 124
Total	2 845	51 075

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant	2 351 113
Nombre de parts émises	12 820
Nombre de copropriétaires	12

Souscriptions réalisées

Montant	1 005 183
Nombre de parts émises	5 481
Nombre de copropriétaires nouveaux	82

Rachats effectués

Montant	(1 032 325)
Nombre de parts rachetées	(5 629)
Nombre de copropriétaires sortants	(28)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	66 435
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	129 017
Régularisation des sommes non distribuables	(2 215)
Frais de négociation de titres	(6 315)

Capital au 31-12-2024

Montant	2 510 893
Nombre de parts	12 672
Nombre de copropriétaires	66

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 101.759 contre D : 65.989 au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

	2024	2023
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	28 958	41 447
des titres OPCVM	23 799	4 257
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations de sociétés	49 003	20 285
TOTAL	101 759	65 989

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 2.175, contre D : 3.163 au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	2024	2023
Intérêts des dépôts à vue	2 175	3 163
TOTAL	2 175	3 163

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D : 1.694, contre un solde de D : 10.099 au 31/12/2023 et représente les intérêts au titre des opérations de prises en pensions.

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 32.844, contre un solde de D : 31.278 au 31 décembre 2023, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	29 858	28 435
Rémunération du dépositaire	2 986	2 843
Total	<u>32 844</u>	<u>31 278</u>

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 8.342, contre un solde de D : 5.281 au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du CAC	5 062	2 676
Redevance du CMF	2 509	2 389
Services bancaires et assimilés	547	130
Autres	224	86
Total	<u>8 342</u>	<u>5 281</u>

Note 15 : Autres informations**15.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Revenus des placements	8,336	6,182	5,168	5,904	5,853
Charges de gestion des placements	(2,592)	(2,440)	(2,363)	(2,406)	(2,331)
Revenus net des placements	5,744	3,742	2,806	3,497	3,522
Autres charges	(0,658)	(0,412)	(0,683)	(0,552)	(0,668)
Résultat d'exploitation (1)	5,085	3,330	2,122	2,945	2,854
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,058)	-	(0,051)	(0,114)	(0,104)
Sommes distribuables de l'exercice	5,027	3,330	2,071	2,831	2,750
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre	5,243	0,651	0,860	(2,580)	6,418
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	10,181	4,455	7,480	2,759	11,219
Frais de négociation de titre	(0,498)	(0,521)	(0,753)	(0,468)	(0,977)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	14,926	4,584	7,587	(0,289)	(5,777)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	20,011	7,914	9,709	2,656	2,923
Résultat non distribuable de l'exercice	14,926	4,584	7,587	(0,289)	(5,777)
Régularisation du résultat non distribuable	0,175	-	0,058	(0,152)	0,233
Sommes non distribuables de l'exercice	14,751	4,584	7,645	(0,441)	(5,545)
Distribution de Dividendes	3,330	2,072	2,831	2,750	3,543
Valeur liquidative	203,172	186,724	180,882	173,997	174,357
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1,33%	1,33%	1,33%	1,38%	1,31%
Autres charges / actif net moyen	0,34%	0,22%	0,39%	0,32%	0,38%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,58%	1,81%	1,17%	1,63%	1,55%